MODALITES D'EVALUATION

Situation d'évaluation certificative du Bloc de Compétence 1 (BC1)

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

L'entretien se déroule en deux temps :

– une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;

– un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC2) :

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien.

L'entretien se déroule en deux temps :

– une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;

– un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC3) :

Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3

a) Démonstrations Kata :

– Deux séries tirées au sort du Nage No Kata (une parmi les trois premières séries/ une parmi les quatrièmes et cinquièmes séries) ;

– Une série tirée au sort du Katame No Kata ;

– Une série tirée au sort du Kodokan Goshin Jitsu.

b) Prestations techniques :

– Une démonstration imposée et commentée, en statique et en dynamique, organisée autour de trois techniques en Tachi Waza et trois techniques en Ne Waza ;

– Une démonstration libre d'un système d'attaque en Tachi Waza s'appuyant sur trois techniques de familles différentes et en utilisant les procédés d'entraînement (Uchi Komi/Nage Komi/KumiKata/opportunité, défense, contre, enchainement, LDS), d'une durée de trois à quatre minutes ;

– Une démonstration libre d'une durée de trois à quatre minutes d'un système d'attaque en Ne Waza en s'appuyant sur deux techniques de familles différentes, à partir de situation d'étude tirée au sort parmi cinq situations : uke en position quadrupédique ou à plat ventre et tori en position supérieure ; tori sur le dos ou assis et uke entre les jambes ; uke sur le dos ou assis et tori entre les jambes ; dégagement de jambes : en tant que Tori avec une jambe de prise ; liaison debout-sol (LDS) ;

c) Jujitsu :

– Une démonstration imposée de trois techniques de la nomenclature : pieds, points, blocage, clés de contrôle, clés de projections ;

– Une démonstration de deux séries tirées au sort parmi les quatre séries (A/B/C/D) relatives aux vingt techniques d'attaques/défenses imposées du jujitsu. La réponse du candidat est libre et adaptée à chaque situation ;

– Une prestation libre de deux minutes.

La situation d'évaluation certificative du BC3 est réalisée au moyen de :

Epreuve 1 :

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel relatif à la conception de :

- Un cycle d'éveil ou d'initiation du judo-jujitsu réalisé dans la structure d'alternance pédagogique composé d'au moins six séances ; et
- Un cycle d'apprentissage du judo-jujitsu réalisé dans la structure d'alternance pédagogique composé d'au moins six séances.
- Un cycle de préparation aux grades du 1er au 4e dan composé d'au moins 6 séance

L'épreuve consiste en un entretien de quarante-cinq minutes maximums à partir du document susmentionné, composé :

- D'une présentation orale du candidat d'une durée de quinze minutes maximum portant sur l'analyse des cycles proposés et leur évaluation ;
- D'un échange avec les évaluateurs dans la limite des quarante-cinq minutes maximum d'entretien permettant au candidat de justifier sa démarche de conception d'un cycle de séances d'éveil ou d'initiation et d'un cycle de séances d'apprentissage du judo-jujitsu, notamment au regard des aspects sécuritaires.

Epreuve 2 :

L'épreuve consiste en une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage technique du judo-jujitsu.